



Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Bureau communautaire du 12 mars 2026

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation du secrétaire de séance : Sylvie BRUNET**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



Compte-rendu des décisions du président en matière de commande publique

AFFAIRES GENERALES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Bureau communautaire du 29 janvier 2026 - Approbation du procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 29 janvier 2026.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Zone Champ Rateau à Melle - Vente terrain à Meth'Innov

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

- **METH'INNOV**

- Exploite une unité de méthanisation, sur la ZA de Champ Rateau,
- Projet : développement de l'activité avec la construction d'un bâtiment de 500 m2 pour stocker 700 tonnes de déchets de céréales

- **Le terrain choisi par Meth'Innov** : partie de la parcelle D0555, pour 3800 m2 (jouxte le terrain vendu à NaTran)
- **Conditions suspensives** : accord bancaire, obtention des autorisations d'urbanisme portant sur le projet purgé de tout recours et retrait, clause de retour de 3 ans au profit de la collectivité
- **Date limite de signature de l'acte authentique** : 31 décembre 2029

2. Zone Champ Rateau à Melle - Vente terrain à Meth'Innov

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

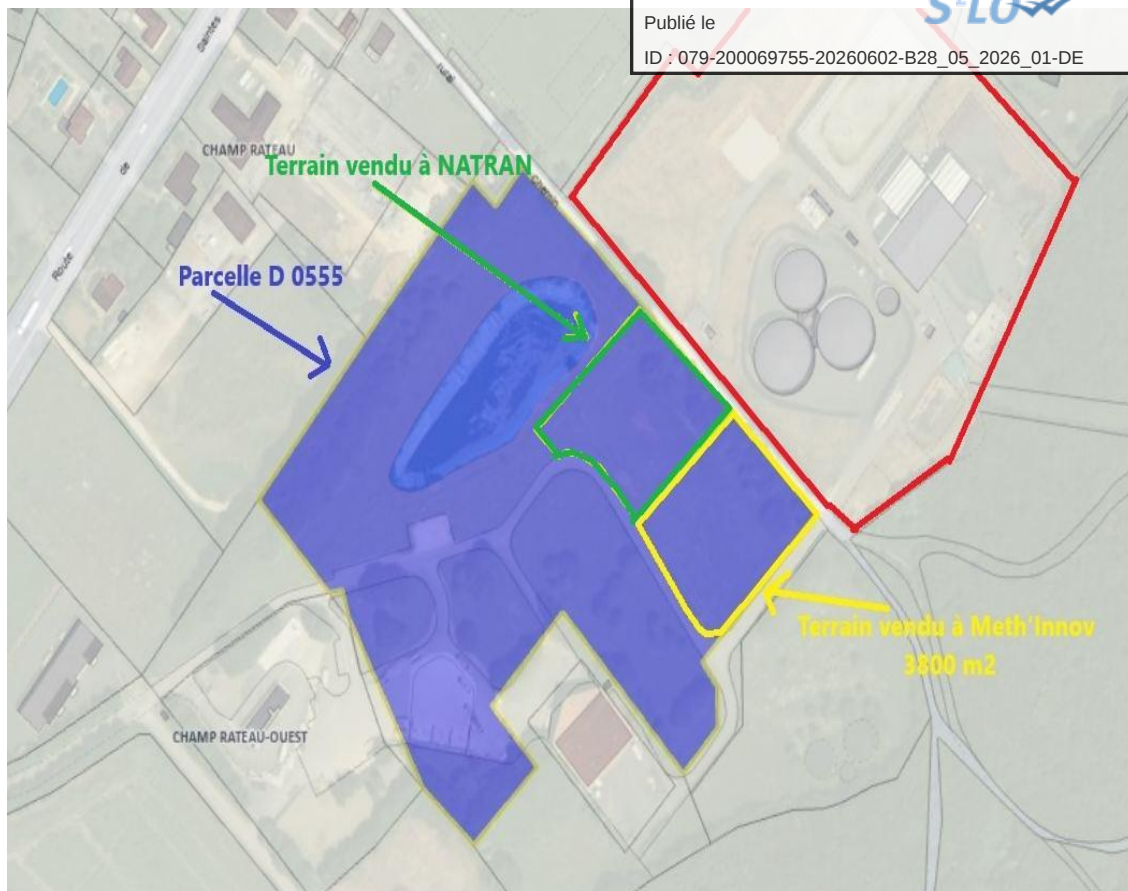
Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



Prix de vente :

- **28 500 € HT** + une TVA de 5 700 €, soit un prix de **34 200 € TTC**
- Bornage à la charge de la collectivité
- Domaines : estimation à 30 400 € HT avec une marge d'appréciation de 10 % (soit 27 360 € HT minimum)



2. Zone Champ Rateau à Melle - Vente terrain à Meth'Innov

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif ou une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives pour le terrain de 3800m² situé sur la parcelle D0555, située sur la zone d'activités de la Champ Rateau à Melle à la SAS Meth'Innov – ou toute autre structure se substituant, au prix global de 28 500 € HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA de 5 700 €, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DÉCIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe Zone d'activités 2026
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

3. ZAE Le Pinier - Prolongation de délai de signature de l'acte authentique pour la vente d'un foncier à la commune de Melle

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

La commune de Melle souhaite acheter un tènement foncier de 5 748 m² sur la ZAE du Pinier à Melle

- Projet de la commune : garantir la cohérence d'aménagement et de gestion des espaces de circulations piétonne et cycles dans ce secteur ;
- Parcelles concernées : 264AC0074, 264AC0080 + partie des parcelles 264AC0107 et 264AC0106 (cf plan)
- Délibération du Bureau communautaire du 4 juillet 2024, avec une date limite de réitération de l'acte authentique au 4 juillet 2025

Besoin de prolongation du délai de réitération car :

- Problématique de bornage, résolue en début d'année 2026
- Nécessité de prolonger le délai de signature de l'acte authentique (31/12/2026)

3. ZAE Le Pinier - Prolongation de délai de signature de l'acte authentique pour la vente d'un foncier à la commune de Melle

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2026, du délai de réitération de la cession par acte authentique ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif pour un tènement foncier d'une surface d'environ 5 748m² (sous réserve d'arpentage) regroupant les parcelles cadastrées 264AC0074 et 264AC0080 dans leur totalité, et une partie des parcelles cadastrées 264AC0107 et 264AC0106 situées parc d'activité Le Pinier (Melle), au profit de la commune de Melle, au prix de 5€/m², soit un prix global estimatif de 28 740€ net et hors frais (frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur), ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.**

4. Subvention à l'association Festiv'Agri pour l'édition de la Foire agricole 2026

Contexte : Attribution d'une subvention à l'association Festiv'Agri pour l'organisation de la Foire agricole 2026 qui se tiendra du 12 au 14 juin 2026

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Objet de l'association : Valorisation du milieu agricole et en particulier sa filière élevage au travers de l'organisation d'une foire agricole annuelle

Objet de la subvention : Organisation de l'édition 2026 de la Foire avec au programme :

- 2 concours nationaux pour les races Parthenaise et Bazadaise
- 1 concours régional de la race Blonde d'Aquitaine
- 500 bovins attendus
- Nouveauté avec des concours ovins et caprins

Montant demandé : 5 000€

Participation de Mellois en Poitou : 5 000 € dont 4 050 € de subvention et 950 € pour la réservation d'un stand tenu par Mellois en Poitou

4. Subvention à l'association Festiv'Agri pour l'édition de la Foire agricole 2026

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER l'octroi d'une subvention de 4 050 € à l'association Festiv'Agri pour l'édition 2026 de la Foire agricole, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2026 ;**
- **AUTORISER le versement de 950 € lors de la réservation du stand au nom de Mellois en Poitou ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cette affaire.**

ANIMATION DU TERRITOIRE

Intervention de Madame Sylvie BRUNET

5. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

MAINTIEN A L'EMPLOI		Rappel des subventions 2025	2026
Associations culturelles et autres	ATELIER DE LA SIMPLICITE	3 600 €	3 600 €
	APIEE	3600 €	3600 €
	ECOLE DE MUSIQUE DE FRESSINES	/	1400 €

Associations sportives		SUBVENTION 2025	SUBVENTION 2026
	CLUB SPORTIF MELLOIS NATATION	3600 €	3600 €
	Groupement Employeurs Sport santé Sud Deux-Sèvres	3600 €	3600 €
	FOOTBALL CLUB BOUTONNAIS	3600 €	3600 €
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BRIOUX	215 €	200 €
	HANDBALL CLUB MOTHAI	3600 €	3600 €
	PERIGNE TENNIS DE TABLE	3600 €	3600 €
	ENTENTE SPORTIVE CELLES-VERRINES	3600 €	3600 €
	TOTAL du maintien à l'emploi	29 015 €	30 400 €

5. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Programmation culturelle ou festival		Rappel des subventions 2025	subventions 2026
Associations culturelles et autres	L'ECARQUILLEUR D'OREILLES	2000€	2000€
	MAISON DES ARTS	2080€	2440€
	MENSA SONORA	1600€	1750€
	POSELLIS	1200€	1450€
	ARTENETRA	1600€	3000€
	LES VEILLEES D'AVAILLES	1400€	1400€
	TOTAL	9 880€	12 040€

5. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Manifestation Extraordinaire		Rappel des subventions 2025	Montant des subventions 2026
Associations culturelles et autres	Les copains d'enclume	/	2000€
	Cie MastOCK et l'Adapei 79	2900€	2900€
	Association Desfontaines	/	2020€
	TOTAL	2900€	6 920€

Il convient de noter que la commission a donné un avis défavorable aux demandes :

- L'atelier de la simplicité – 15^e anniversaire
- DSNE – réalisation du calendrier recensant les manifestations
- Team Aventure 79

5. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et autres, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi ainsi que de la programmation artistique professionnelle conformément au tableau présenté ci-dessus**

6. Tour cycliste Deux-Sèvres - Demande de subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Contexte :

- Dernière étape de la 25ème édition du tour cycliste des Deux-Sèvres
- Du samedi 11 au mardi 14 juillet 2026 selon le trajet suivant :
Ville de départ : Rom - ville d'arrivée : Aigondigné

Proposition :

- Prise en charge de 50% du coût demandé par le comité d'organisation à chaque commune, soit **7 250 €** au total (3 250 € pour la ville départ et 4 000 €, pour la ville d'arrivée).

Participation financière de Mellois en Poitou : 7 250 €

6. Tour cycliste Deux-Sèvres - Demande de subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la participation financière de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'organisation du tour cycliste des Deux-Sèvres, qui se déroulera du 11 au 14 juillet 2026 ;
- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 7 250 € au comité d'organisation du tour cycliste des Deux-Sèvres ;
- **AUTORISER** le président à signer la convention de participation financière de la communauté de communes, jointe en annexe, relatif à l'accueil sur son territoire du tour cycliste des Deux-Sèvres.

MOBILITES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

7. Association Secours Catholique - Attribution d'une subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Caritas France

Contexte :

- Contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine approuvé en date du 25 septembre 2025
- Action prioritaire du plan d'action de ce contrat : « Soutenir une solution de transport solidaire » proposée par l'association Secours catholique au travers du dispositif « Roulons solidaires »

Objet de l'association :

- Au travers de « Roulons solidaires » l'association propose un accompagnement constant des personnes rencontrant des difficultés de mobilités vers des solutions pérennes et efficaces

Association	Nombre de bénéficiaires	Nombre de trajets	Km effectués	Nombre de chauffeurs
Roulons solidaires (Secours catholique)	98	234	26 645	24

7. Association Secours Catholique - Attribution d'une subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



Objet de la subvention :

- L'association ne compte que des bénévoles et 0,1 ETP pour la coordination. Elle agit sur tout le territoire sauf Fressines, Exoudun et La Mothe-Saint-Héray qui sont rattachées au territoire Niortais et Prailles-La Couarde car Soli'car existe.
- Roulons solidaires paie les dédommagements kilométriques lorsque le bénéficiaire ne le peut pas (3685 € dépensés en 2025)
- La subvention servirait à payer les dédommagements kilométriques pour les conducteurs

Montant demandé : 4 000 €

Participation de Mellois en Poitou : 4 000 €

Modalités de versement : 50 % après délibération de la CCMP et l'autre partie à la réception du bilan de l'association

7. Association Secours Catholique - Attribution d'une subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association Secours Catholique -Délégation du Poitou d'un montant de 4000 € au titre de l'année 2026, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signé tout document relatif à cette affaire.

8. Association CIF-SP - Attribution d'une subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Contexte :

- Contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine approuvé en date du 25 septembre 2025
- Action prioritaire du plan d'action de ce contrat : « Soutenir une solution de transport solidaire » proposée par l'association CIF-SP par le biais d'un « **service de transport solidaire** »

Objet de l'association :

- Accompagnement de personnes vulnérables rencontrant des difficultés de mobilités vers des solutions de mobilités ponctuelles ou durables
- Mise en place d'un service de transport solidaire sur tout le territoire

Association	Nombre de bénéficiaires	Nombre de trajets	Km effectués	Nombre de chauffeurs
CIF-SP	309	895	43 676	64

8. Association CIF-SP - Attribution d'une subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



Objet de la subvention :

- Financer l'emploi d'un coordinateur à temps plein afin de gérer le service de transport solidaire censé couvrir tout le territoire

Montant demandé : 20 000 €

Participation de Mellois en Poitou : 6 000 €

Modalités de versement : 50 % après délibération de la CCMP et l'autre partie à la réception du bilan de l'association

8. Association CIF-SP - Attribution d'une subvention

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association CIF-SP Solidaires entre les âges – Délégation du Poitou d'un montant de 6000 € au titre de l'année 2026, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

HABITAT

Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

9. Groupement des Artisans du Pays Mellois - Attribution d'une subvention pour l'édition 2026 du Salon de l'Habitat du Pays Mellois

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Contexte :

- Attribution d'une subvention à l'association « Groupement des artisans du Pays Mellois » située à Lezay pour l'organisation du Salon de l'habitat 2026 à Celles sur Belle qui se tiendra du 27 au 29 mars 2026.

Objet de l'association :

- Valoriser le savoir-faire des artisans du territoire ;
- Dynamiser l'économie locale ;
- Informer et accompagner les habitants dans leur projet de construction ou de rénovation et faciliter l'accès à des conseils professionnels.

9. Groupement des Artisans du Pays Mellois - Attribution d'une subvention pour l'édition 2026 du Salon de l'Habitat du Pays Mellois

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Objet de la subvention : Organisation de l'édition 2026 du Salon de l'habitat avec une capacité d'accueil de 45 stands et la mise en place de 4 conférences:

- Construire ou rénover dans un périmètre soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France ;
- Amélioration de l'habitat, quelles sont les aides possibles ?
- Financer son achat immobilier ;
- Comment aménager son jardin face aux aléas climatiques ?

Montant demandé : 2 506,03 €

Participation de Mellois en Poitou : 2 506,03 €

- Subvention d'un montant de 2 000 €
- Réservation d'un stand tenu par Mellois en Poitou d'un montant de 506,03 €

9. Groupement des Artisans du Pays Mellois - Attribution d'une subvention pour l'édition 2026 du Salon de l'Habitat du Pays Mellois

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la participation financière de la communauté de communes Mellois en Poitou d'un montant de 2 000 € à l'association Groupement des Artisans du Pays Mellois pour l'organisation de la 2e édition du Salon de l'Habitat du Pays Mellois, qui se déroulera du 27 au 29 mars 2026 à Celles sur Belle;
- **AUTORISER** le versement de 506,03 € lors de la réservation du stand au nom de Mellois en Poitou ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

SERVICES TECHNIQUES

Intervention de Monsieur Gilles PICHON

10. Signature d'un protocole d'accord transactionnel au bénéfice d'Immobilière Atlantic Aménagement

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Contexte :

- A la suite de la décision de séparer le réseau de chaleur temple de Lezay en 2 parties, l'ensemble des logements des rue Vaugru et Barver ont été déconnectés.
- La société Immobilière Atlantic Aménagement, propriétaire de 18 logements à vocation sociale, a sollicité la collectivité pour la prise en charge de l'installation de nouveaux modes de chauffage individuels.
- Première demande d'indemnité de IAA : 150 000 €
- Indemnité après consultation des PAC : 120 000 €

10. Signature d'un protocole d'accord transactionnel au bénéfice d'habitat Atlantic Aménagement

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Proposition de la CCMP :

L'indemnisation de IAA s'appuie sur les éléments suivants :

- coût d'achat des convecteurs électriques (pour chauffer les logements) ;
- remboursement du dédommagement pour la surconsommation électrique des locataires ;
- réfection des logements (humidité, etc.) ;
- démontage des installations du réseau de chaleur existantes ;

Montant de la proposition : 28 290,43 €.

NB : Protocole accepté par IAA en date du 16 janvier 2026

10. Signature d'un protocole d'accord transactionnel au bénéfice d'Immobilière Atlantic Aménagement

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le projet de protocole d'accord transactionnel, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président à signer ledit protocole ainsi que tout document afférent à son exécution ;
- **AUTORISER** le versement d'une indemnité transactionnelle d'un montant de 28 290,43 € à la société Immobilière Atlantic Aménagement.

11. Avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec la commune de Saint-Vincent-la-Châtre

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Contexte :

- Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;
- Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire ;
- Ce procès-verbal précise la consistance, la situation juridique et l'état des biens ;
- Ce procès-verbal précise aussi la prise en charge des consommations énergétiques partagées dans le cadre de compteurs partagés.

11. Avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec la commune de Saint-Vincent-la-Châtre

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Objet de l'avenant :

A la Suite du transfert de la compétence eau potable de la commune de Saint Vincent la Châtre au SERTAD, le sous compteur de l'école a été comptabilisé comme un compteur principal.

Ainsi la consommation d'eau était payée par la communauté de communes en direct mais aussi par la commune via le compteur principal.

Le sous compteur a été « administrativement » fermé début 2026.

Il convient désormais de rembourser la commune pour la consommation d'eau de l'école selon index du sous compteur.

11. Avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec la commune de Saint-Vincent-la-Châtre

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la signature de l'avenant n°2, tel qu'annexé, avec la commune de Saint-Vincent-la-Châtre.

12. Renouvellement de la convention de groupement de commande du syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) pour l'achat d'énergie

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Contexte :

Mellois en Poitou est adhérente depuis 2017 du groupement d'achat du Syndicat d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

Proposition :

- Mettre à jour la convention à la suite d'un contrôle du trésor public pour la partie gaz qui n'avait pas été précisée lors de la précédente délibération.

12. Renouvellement de la convention de groupement de commande du syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) pour l'achat d'énergie

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

■ ELECTRICITE

- Marché subséquent 2024 / 2027
- Lot ENEDIS et Lot GEREDIS (les 2 gestionnaires de réseaux du département)
- Achat par le groupement de 89 000 MWh (Mellois en Poitou = 4 MWh)

12. Renouvellement de la convention de groupement de commande du syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) pour l'achat d'énergie

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



■ GAZ NATUREL

- Marché subséquent 2026 / 2027
- Lot unique
- Achat par le groupement de 65 000 MWh (Mellois en Poitou = 3,5 MWh)

12. Renouvellement de la convention de groupement de communes Mellois en Poitou au syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) pour l'achat d'énergie

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur : L'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ; L'acheminement et la fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture de gaz ; Les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergie .
- **AUTORISER** le président à notifier au SIEDS l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au groupement, dont l'acte constitutif est joint en annexe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

12. Renouvellement de la convention de groupement de commande du syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) pour l'achat d'énergie

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **S'ENGAGER à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des accords-cadres, marchés et marchés subséquents lancés par le groupement ;**
- **S'ENGAGER à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les accords-cadres, marchés ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement ;**
- **S'ENGAGER à régler les sommes dues au titre des accords-cadres, marchés ou marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.**

GRANDS PROJETS

Intervention de Messieurs Gilles PICHON et Philippe CACLIN

13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur Belle de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Contexte du projet :

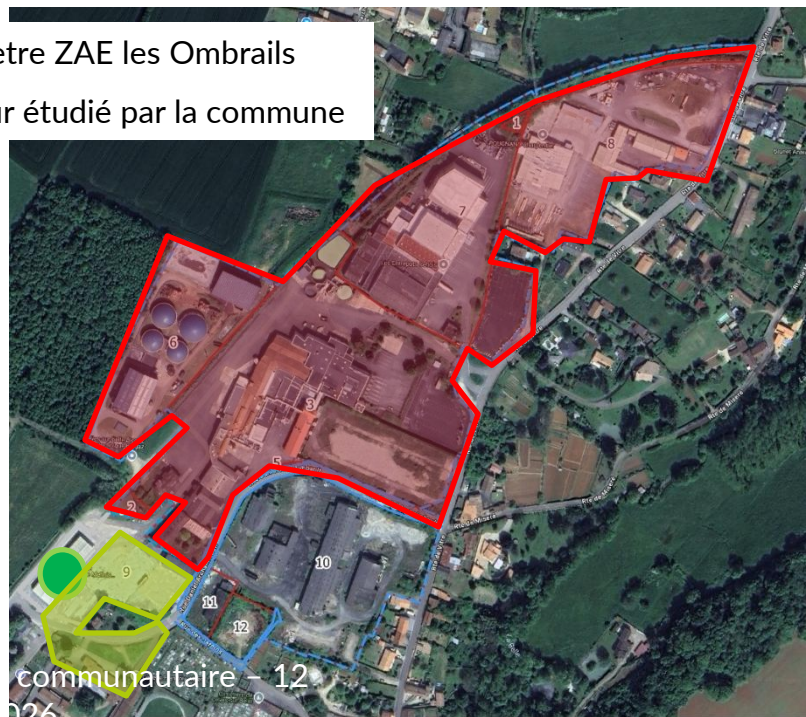
- ➔ Le bâtiment qui accueille la direction du cycle de l'eau est saturé
- ➔ Il ne dispose pas de certains locaux nécessaires au fonctionnement de la direction ni de vestiaires en nombre suffisant et aux normes.
- ➔ L'ancien bâtiment de la communauté cantonale de Celles sur Belle a été repéré comme pouvant accueillir la direction.
- ➔ Une étude a permis de définir le programme de restructuration du site permettant d'accueillir la direction dans de bonnes conditions.
- ➔ Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet 2025 à une équipe représentée par l'agence d'architecture Claire Archimbaud Architecte pour concevoir et réaliser le projet.

13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur Belle - Proposition d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Un site positionné à l'entrée de la future ZAE des Ombrails et en réflexion pour une requalification commune/CCMP

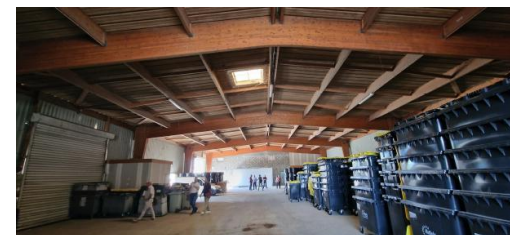
-  Périmètre ZAE les Ombrails
-  Secteur étudié par la commune



13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

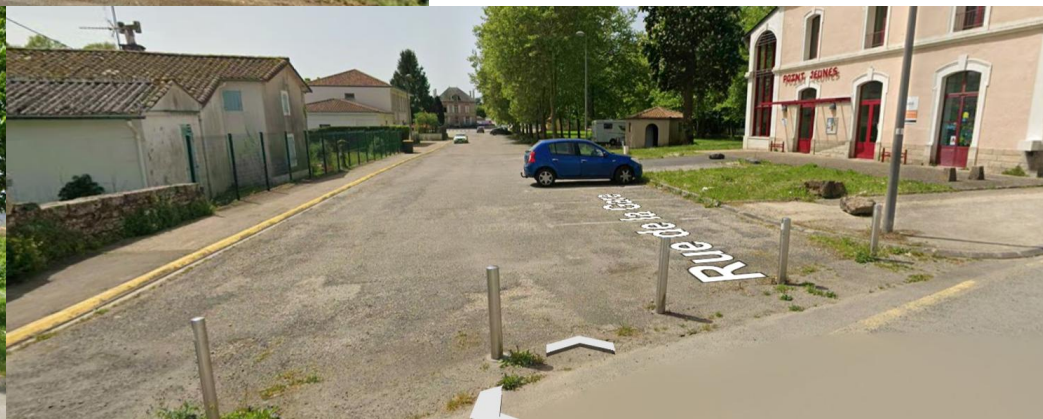
Le site aujourd'hui :



13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

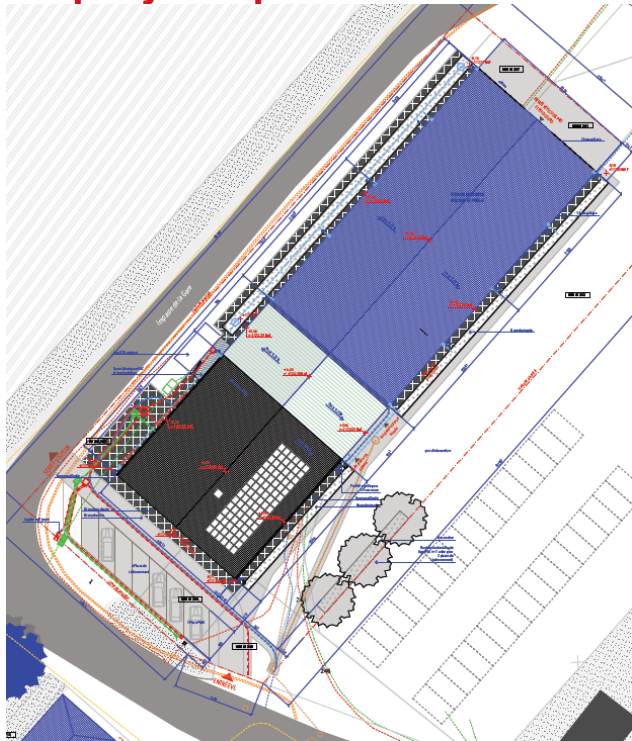
Le site aujourd'hui : les abords



13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le projet – plan masse et insertion



Objectif de performance énergétique :

- Base RT existant élément par élément avec gain de consommation énergétique de 40%.

Système de chauffage et refroidissement :

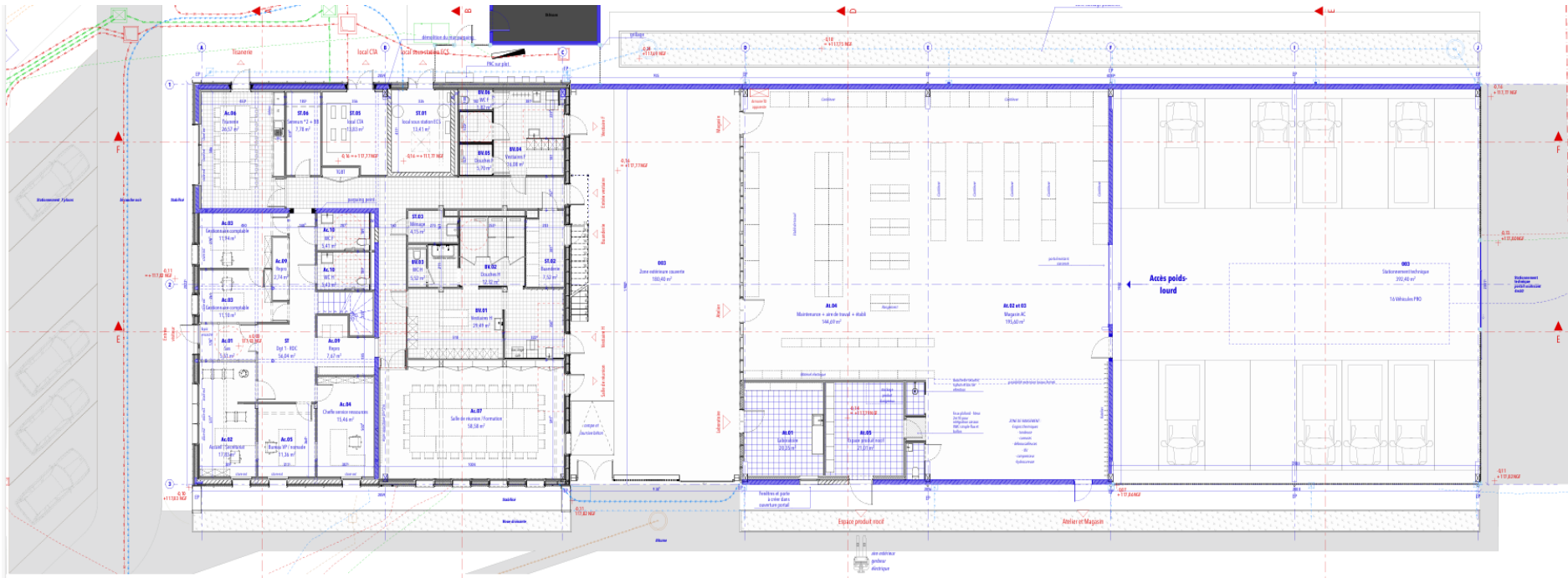
- PAC Air/eau

13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur d'approbation de l'APD

Reçu en préfecture le 11/06/2026

6 **S²LO** 

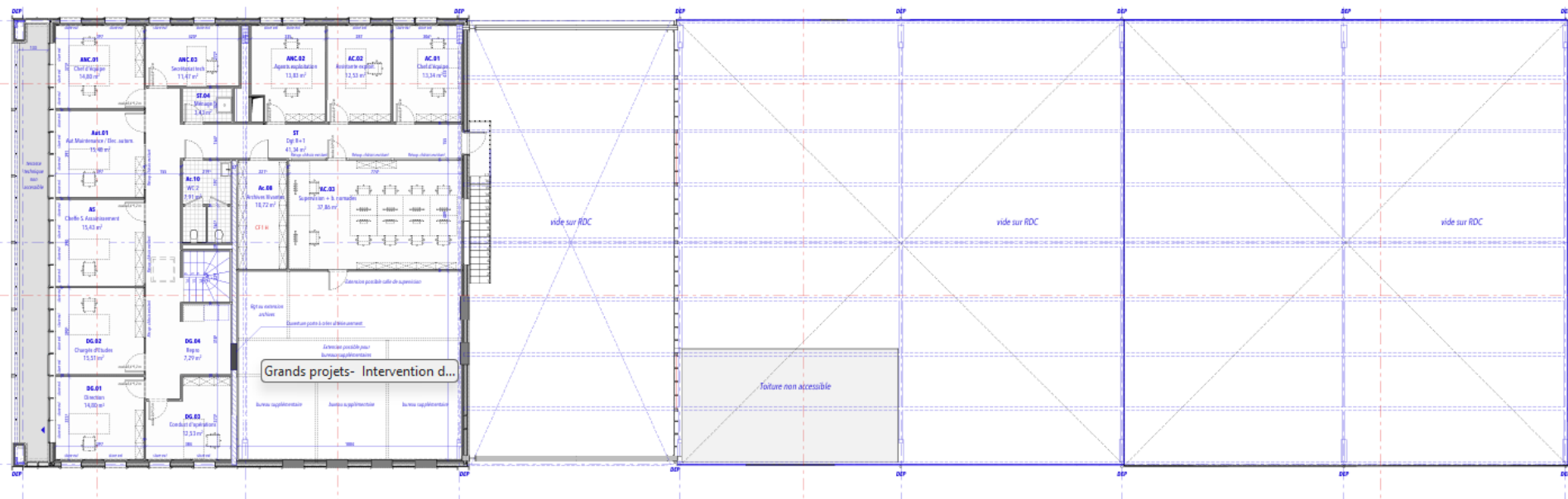
Le projet - RDC



13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur Belle d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le projet - Etage

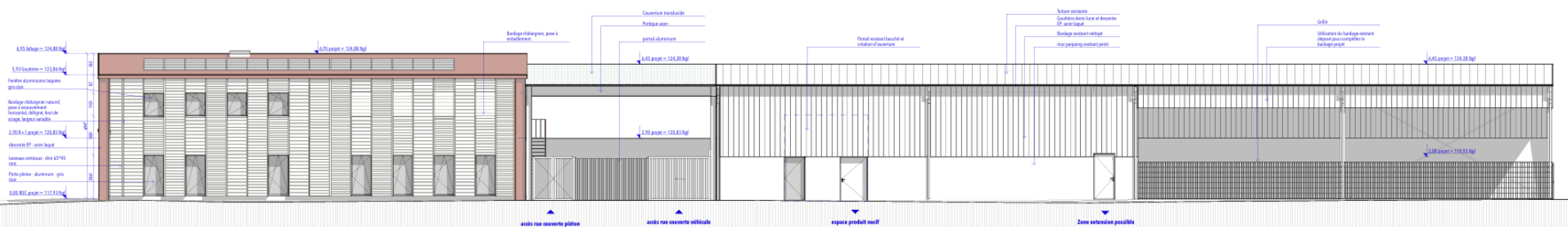


Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

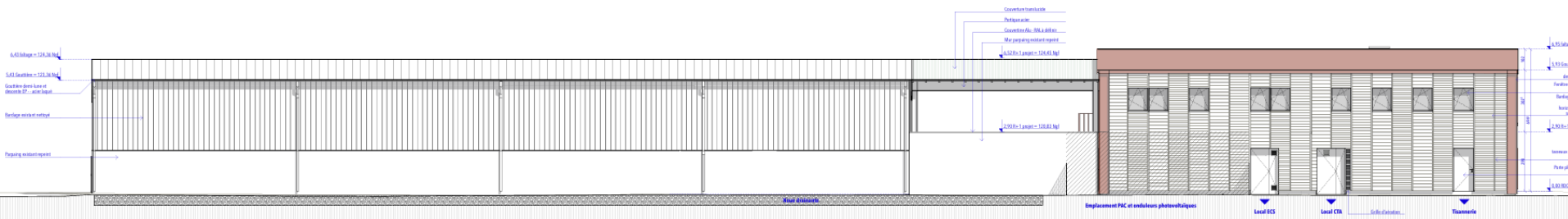
13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur Belle d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le projet - façades



Façade latérale (SE)



Façade latérale (NO)

13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur d'approbation de l'APD

Estimation des travaux :

Enveloppe allouée aux travaux : 1 668 000 € HT. (mo

Estimation APD de la maîtrise d'œuvre : 1 680 000 € HT.

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles	€ HT	Recettes prévisionnelles	€ HT
ETUDE DE FAISABILITES (hors AP)	46 000	Etat - DETR	300 000
TRAVAUX	1 680 000	ETAT - DSIL	300 000
HONORAIRES ETUDE	243 000	Etat - FONDS VERT	533 562
CONCESSIONNAIRES/AO /Divers	23 000	SIEDS	300 000
REVISIONS et Aléas	272 000	FONDS CHÊNE - Saison 6	45 000
		Total subvention	1 478 562
		Autofinancement	785 438
TOTAL	2 264 000	TOTAL	2 264 000

13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles sur Belle

Proposition d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

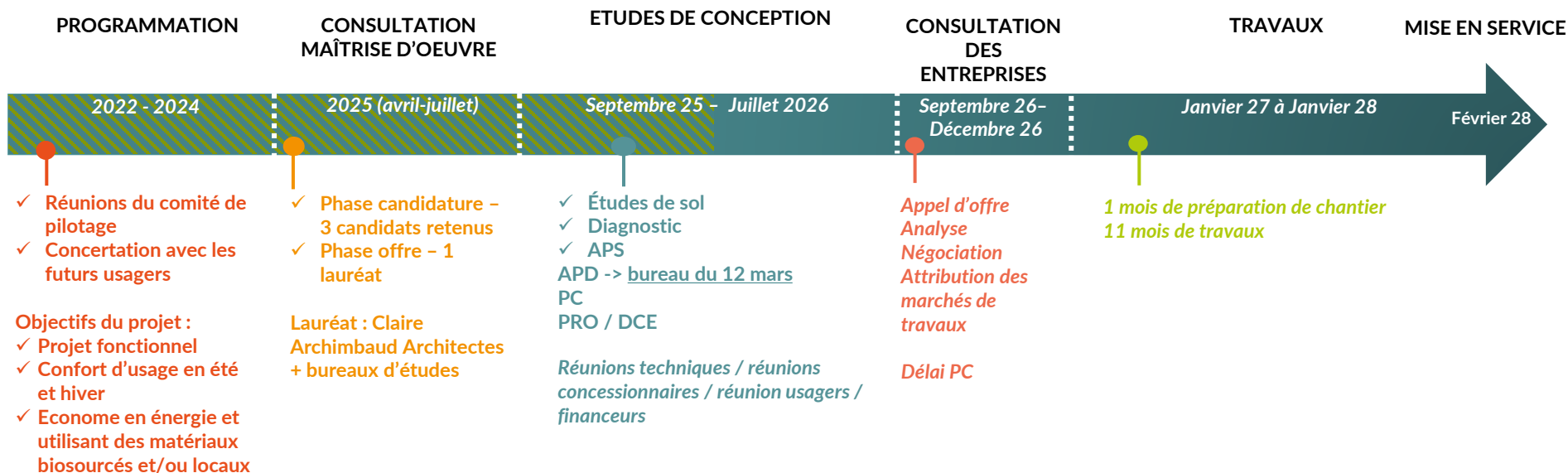
Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



Calendrier



13. Restructuration du futur bâtiment de la DCE à Celles-sur-Belle – Proposition d'approbation de l'APD

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **VALIDER** l'avant projet définitif présenté au montant de 1 680 000 € HT;
- **VALIDER** le budget prévisionnel de l'opération d'un montant de 2 264 000 € HT;
- **AUTORISER** le président à poursuivre les procédures nécessaires à la réalisation du projet.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET



Contexte

Les centres de valorisation appliquent des tarifs pour les professionnels pour les dépôts suivants :

- Déchets verts
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- Encombrants
- Déchets en mélange

Les tarifs appliqués doivent correspondre au coût réel de fonctionnement de collecte en centre de valorisation et du traitement.

Avec une augmentation des coûts de traitement pour l'année 2026, ces tarifs doivent être mis à jour.

Tarifs actuels & Proposition

Les 4 types de déchets faisant l'objet d'une tarification doivent faire l'objet d'une révision considérant :

- La matrice compta coût
- L'évolution à la hausse du tarif du SMITED pour 2026

Le tableau ci-dessous présente les propositions d'évolutions des tarifs à compter du 1^{er} avril 2026 :

Type de déchets	Tarifs depuis le 01/03/2025	Tarifs à compter du 01/04/2026
Déchets verts	14,50€/ m3	14,50€ / m3
DDS	1,10€ / kg	1,10€ /kg
Encombrants	35€ / m3	40,50€ / m3
Déchets en mélange	35,50€ / m3	41€ / m3

14. Professionnels en centre de valorisation - Tarif à compter du 1er avril 2026

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de la tarification en centre de valorisation conformément au coût réel du service et selon le tableau ci-dessous :

Tarifs à compter du 01/04/2026
14,50€ / m ³
1,10€ /kg
40,50€ / m ³
41€ / m ³

15. Cession de la parcelle cadastrée ZH49 à Asnières-en-Poitou au profit de la commune



Contexte

Centre de valorisation d'Asnières-en-Poitou,
parcelle ZH n°49, Les Ormeaux Pouilleux

Surface : 2 900m²

Propriétaire : Communauté de Communes

Site fermé et non affecté à l'usage du public

Déclassement du domaine public par délibération du
05/02/2026



Proposition

Cession de la parcelle à la commune d'Asnières-en-Poitou selon les conditions suivantes :

- ✓ Prix de vente : € symbolique (1€)
- ✓ Frais d'acte notarié : charge acquéreur



Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



15. Cession de la parcelle cadastrée ZH49 à Asnières-en-Poitou au profit de la commune

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la cession de la parcelle cadastrée section ZH n°49 à Asnières-en-Poitou, sise Les Ormeaux Pouilleux, d'une superficie de 2 900m² au profit de la commune,
- **INFORMER** que cette cession est consentie à l'euro symbolique (1€) et hors frais de mutation,
- **INFORMER** que les frais de mutation seront intégralement à la charge de la commune d'Asnières-en-Poitou,
- **AUTORISER** le président à signer l'ensemble des actes, et notamment l'acte notarié, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AJOUTER** que les recettes seront inscrites au budget principal session investissement, pour un montant de 1€ (un euro), chapitre 024.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Point d'étape sur les études LMSH conduites à Villedieu de Comblé – CCMP/CCHVS

La Villedieu de Comblé – étude d'assainissement conjointe CCHVS - CCMP

Situation

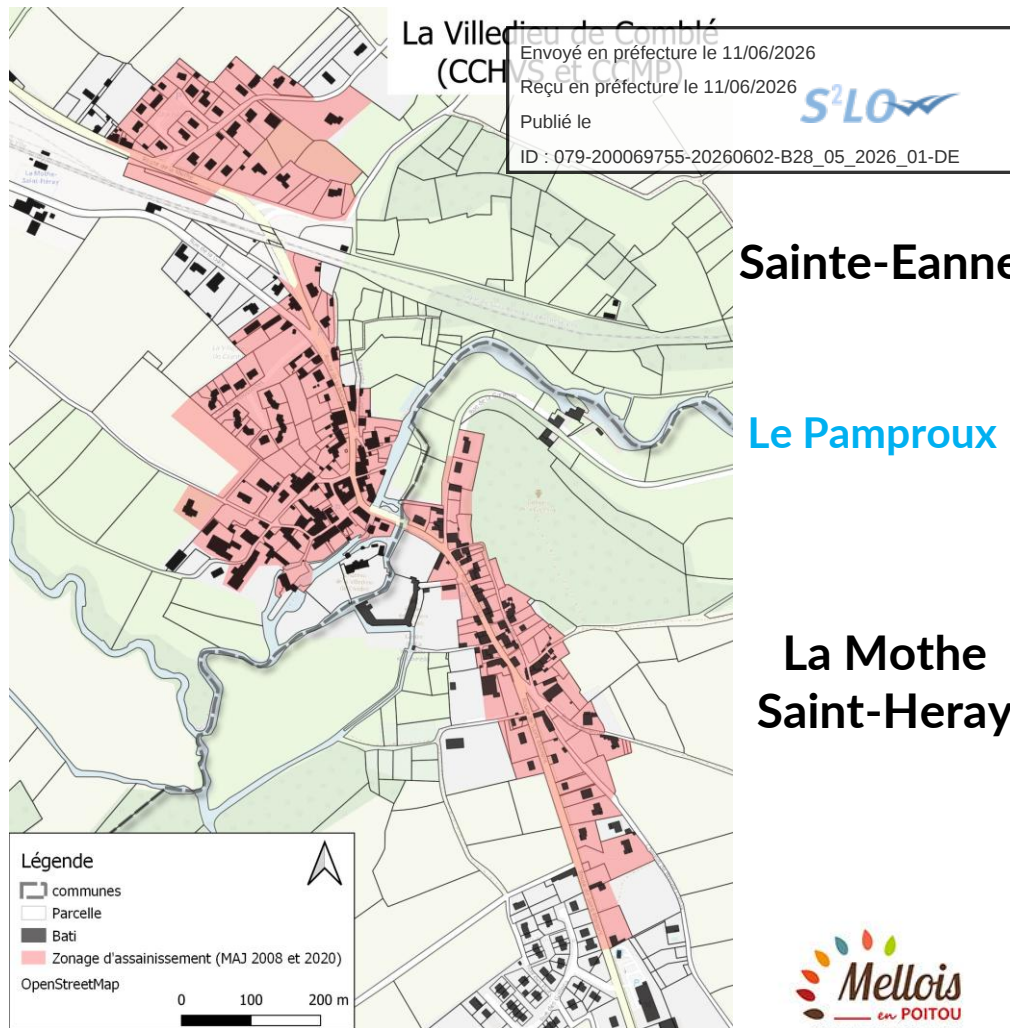
Le village de la Villedieu de Comblé est traversé par le Pamproux, cours d'eau sensible aux pollutions, situé dans le périmètre de protection éloigné du captage de La Corbelière.

- 80 habitations côté Sainte- Eanne
- 40 habitations côté La Mothe-Saint-Héray

Nombre d'habitations ne possèdent, ni jardin, ni cour

La mise en place d'un système d'assainissement est une difficulté jamais résolue depuis des dizaines d'années. La CCHVS a remis le sujet sur la table

Bureau communautaire – 12 mars 2026



La Villedieu de Comblé – étude d'assainissement CCHVS - CCMP

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Une étude en groupement de commande a été lancée en 2024

Chef de file : CCHVS

Répartition des coûts au prorata du bâti concerné (CCHVS : 2/3 et CCMP 1/3)

Mandataire du groupement : BRG avec Ar'Sol pour le diagnostic ANC

Une réunion publique d'information s'est tenue préalablement au diagnostic, le 14/10/2024

L'étude vient d'être restituée et CCHVS souhaite le positionnement de CCMP

- Soit chacun résout son problème de son côté
- Soit un protocole est mis en place (avant fin 2026), sachant que le PPI de la DCE ne permet pas d'envisager des travaux avant 2029-2030

La Villedieu de Comblé – étude d'assainissement conjointe CCHVS - CCMP

L'étude propose deux scénarios

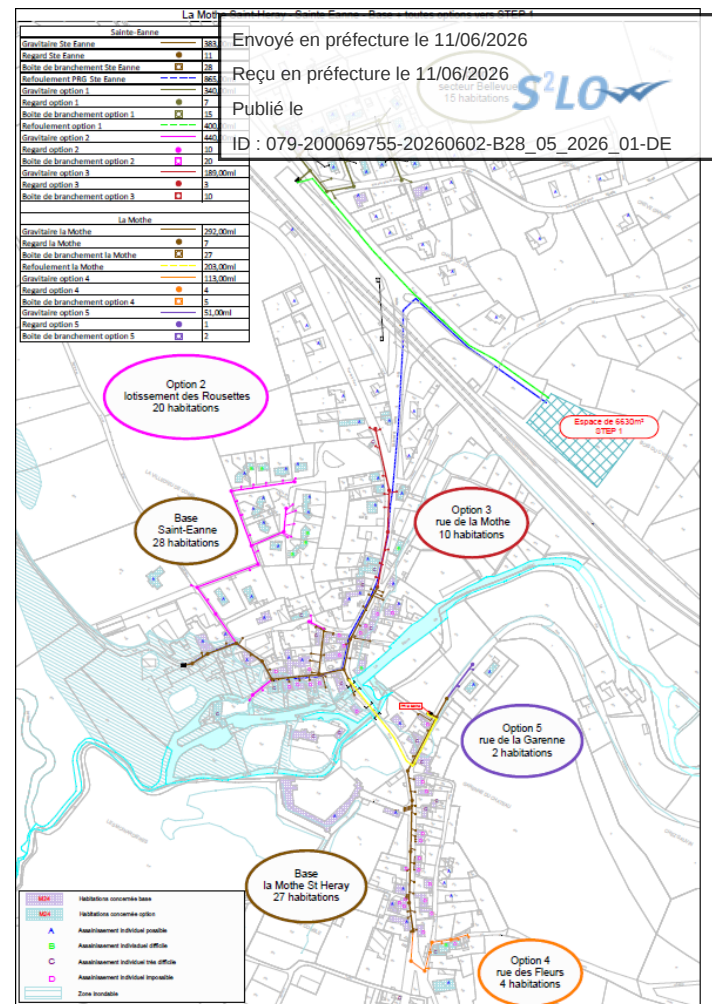
A - Création d'une nouvelle Step côté Ste Eanne

Coût total du projet : 1.9 M€ répartis

- CCMP : 440 k€, soit 13 k€/branchement
- CCHVS : 1450 k€, soit 20 k€/br

Incertitudes à lever

- Autorisation et études de création d'une step
- Études Loi sur l'eau
- Acquisition foncière
- Autorisation départementale d'utilisation des ponts
- Charges d'exploitation et de gestion d'une step



La Villedieu de Comblé – étude d'assainissement conjointe CCHVS - CCMP

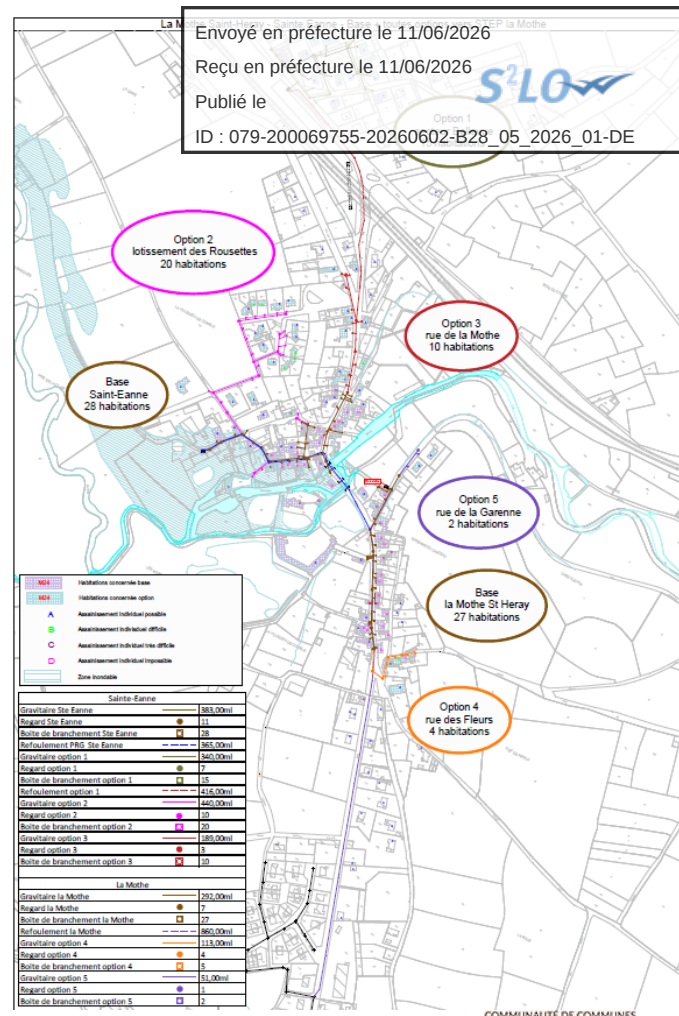
B – Raccordement à la Step de Chabanais (LMSH)

Coût total du projet : 1.75 M€ répartis

- CCMP : 660 k€, soit 20 k€/branchement
- CCHVS : 1100 k€, soit 15 k€/br

Incertitudes à lever

- Autorisation départementale d'utilisation des ponts
- Renforcement de 2 PR à LMSH
- Accélèrera la nécessité de réhabilitation de la plus ancienne step (pression/exigence DDT possible)



La Villedieu de Comblé – étude d'assainissement CCHVS - CCMP

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Suite à donner

Dans un premier temps, CCHVS voudrait établir une convention d'études complémentaires courant 2026

- Approfondir les études
- Éclaircir les points qui le nécessitent
- Aboutir à un terrain d'entente de répartition des charges financières
- Envisager une planification (sur la fin du mandat à venir ?)
- Répondre aux sollicitations des habitants (cf. réunion publique de 2024) et de l'administration
- En fonction de l'option retenue, définir le chef de file

Noter que si la mutualisation des coûts est acceptée

- Le résultat est en faveur de LMSH (16 k€/br) contre 18 à Ste Eanne

La Villedieu de Comblé – étude d'assainissement CCHVS - CCMP

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE

Pour compléter le tableau : les investissements à venir à LMSH (2,5 à 3 M€)

LIEU	COUT (€)	SUBVENTION	MONTANT (€)	RESTE A CHARGE
TRAVAUX VILLEDIEU COMBLEE	660 000 €	0%	0 €	660 000 €
STEP VILLEDEE	100 000 €	35%	35 000 €	65 000 €
CITE DES CASTORS	280 000 €	0%	0 €	280 000 €
CAMPING	250 000 €	0%	0 €	250 000 €
OUCHES/JALLET	300 000 €	35%	105 000 €	195 000 €
RUE FOCH	385 000 €	35%	134 750 €	250 250 €
STEP CHABANAIS	1 500 000 €	35%	525 000 €	975 000 €
TOTAL	3 475 000 €		799 750 €	2 675 250 €

Statuer sur le raccordement
2026 (lancé)
ORT – a priori sans subvention
Contribution CCHVS à définir

Agenda des réunions

- **Jeudi 9 avril 2026 – Conseil d’installation des nouveaux élus communautaires – Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_01-DE



Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

